

LA PERTURBATION DU CYCLE DE L'EAU PAR LES ACTIVITÉS HUMAINES

Les prélèvements ou la consommation de l'eau en trop grande quantité par l'homme et la modification des sols et de la végétation contribuent fortement à l'apparition du changement climatique global.

Les eaux de surface sur la planète sont désormais trop polluées ou en quantité insuffisante pour les besoins croissants des activités humaines, ce qui entraîne de **nombreuses situations de stress hydrique dans certaines régions françaises**. Dans un grand nombre d'endroits, les nappes phréatiques sont aujourd'hui exploitées plus vite qu'elles ne se renouvellent, avec l'apparition de technologies plus sophistiquées pour forer des puits et du fait de l'absence de législation claires concernant les eaux souterraines dans une grande partie du monde.

Avec la déforestation, l'urbanisation massive et l'agriculture intensive **la capacité des sols à retenir et à laisser s'infiltrer l'eau à fortement diminué**. En effet, les forêts travaillent comme une sorte de pompe biologique en aspirant l'humidité de l'air en la transférant à la terre puis en la restituant à l'air. Grâce à l'évaporation, l'eau s'évapore au dessus des couverts végétaux pour former les nuages. Si la végétation disparaît, ou si dans le cas de l'agriculture intensive le sol est surexploité et s'imperméabilise, le système naturel de régulation de la biosphère est interrompu et le cycle local de l'eau est très perturbé. Le sol s'assèche, s'érode, sa teneur en nature organique s'amenuise et nuit aux rendements agricoles.

Daniel Postaire - Président d'INDECOSA CGT Orne



DES ACTIONS SIMPLES AU QUOTIDIEN POUR PRÉSERVER LES RESSOURCES EN EAU ET L'ENVIRONNEMENT :

1/ **Économiser l'eau** : dans la vie de tous les jours

- 2/ **Prendre en compte l'empreinte de l'eau** dans notre consommation courante
- Provenance des aliments.
 - Provenance de nos habits.
 - Privilégier les produits alimentaires locaux de saison, réduire sa consommation.

3/ **Réduire sa production de déchets** :

- Trier et recycler ses déchets.
- Éviter les emballages superflus, le plastique, acheter des produits de seconde main.

4/ **Économiser l'énergie** :

placer son épargne dans un établissement avec un financement éthique, orienté vers des projets d'utilité sociale, écologique, culturelle...

Information DÉfense des CONSOMMATEURS SALariés
(avec ou sans emploi)

43 route d'Urou • 61200 Argentan

Tél. : 02 33 36 53 62 • indecosa.cgtargetan@orange.fr

<https://indecosa61.jimdo.com>

INDECOSA CGT - ARGENTAN

Représentant légal : Daniel Postaire

Directeur de publication : Daniel Postaire

Comité de rédaction : Mrs Postaire, Moulin, Mustière,

Vaujoie, Héron, Berville, Noisel, Bazire et Mmes Beaumont et Leguédé

Imprimeur : Graph 2000 Argentan - Crédits photos : Fotolia

Réalisation : Horse Graphic - 02 33 36 10 71

Mai 2022 - ISSN 2610-0169

avec Orne Habitat, Sagim et Logis Familial

LOGEMENT Election des représentants des locataires

—>>>> du 15 novembre au 15 décembre 2022

Le logement est un droit fondamental, facteur clé d'intégration économique et sociale, mesure de lutte contre la xénophobie et le nationalisme, pilier de la protection sociale et de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

C'est un reflet et un accélérateur des inégalités sociales. Il joue un rôle majeur dans l'approfondissement de ces inégalités car il est au cœur du processus de décrochage des couches populaires.

Aujourd'hui premier poste dans les dépenses de consommation des ménages, le logement a pris une part de plus en plus importante dans leur budget, autour de 30 % en moyenne mais avec des disparités considérables selon les couches sociales : les plus pauvres dépensent proportionnellement davantage que les plus riches.

Un logement pour tous est un élément majeur du vivre ensemble, de l'intégration et de la cohésion sociale dans notre société.

- > L'accès pour tous à un logement décent et le maintien dans les lieux sans discrimination de nationalité ou de situation sociale.
- > Le droit à l'accessibilité pour tout type de situation de handicap ou de perte d'autonomie.
- > L'arrêt des expulsions sans relogement et l'interdiction des coupures d'eau, d'électricité, de chauffage... dans le parc privé comme public.
- > L'accueil de façon digne et adaptée des personnes sans logis et le développement d'une politique d'hébergement pour répondre aux situations d'urgences.
- > Le développement d'une politique du logement adaptée aux étudiants, apprentis, aux jeunes démarrant dans la vie active.
- > Le libre choix entre la location ou l'accession à la propriété.
- > Un taux d'effort des locataires dont la quittance (loyer + charges) n'excède pas 20 % des revenus.
- > L'organisation, le développement et la répartition de la production de logement sociaux pour répondre aux besoins.

INDECOSA-CGT : revendique un service public de l'habitat et du logement

INDECOSA — CGT 61 avec les locataires, se mobilise pour :

- S'opposer aux expulsions
- Faire aboutir les demandes de logements
- Empêcher les coupures d'eau et d'électricité
- Faire reculer l'insalubrité

C'est mon droit, je suis locataire, je vote par tous les moyens mis à ma disposition.

Cher(e)s Locataires,

Cette année, en décembre, vous allez être appelés à voter pour élire vos représentants chez les bailleurs.

Ces représentants sont très importants, ils sont là pour répondre à vos questions sur votre logement, les problèmes rencontrés et les faire remonter auprès de vos agences.

Moi, je suis Madame LEGUEDE Michelle, je suis d'Argentan et vous pouvez me joindre au 06 87 53 43 49. Pour les personnes qui paient leurs communications, me prévenir et je les appellerai.

*Je suis administratrice à ORNE HABITAT depuis plus de 20 ans. Mon rôle est de siéger aux commissions d'attribution des logements au CCL (commission de concertation sur les travaux), et autres charges... Je fais partie également des réunions du bureau qui ont lieu avant chaque conseil d'administration, afin d'être informée de tout ce qui sera fait et présenté au conseil d'administration pour vote. **Donc n'oubliez pas de voter, c'est très important !***

Bien cordialement.

Michelle LEGUEDE - INDECOSA-CGT 61



je suis locataire

je veux faire valoir mes droits

j'habite ici

j'ai un avis sur les travaux collectifs

J'HABITE DANS CET IMMEUBLE

je veux que le montant de mon loyer et des charges ne dépassent pas 20% de mes revenus !

je vis ici

j'aimerais qu'on respecte les règles de vie collective

je suis locataire ici

JE VEUX DES LOGEMENTS ADAPTÉS À MON HANDICAP

ici, c'est chez moi

je souhaite une vraie mixité sociale

INDECOSA-CGT



rejoignez nous !

Vous êtes locataire ici ? Faires valoir vos droits et ceux de vos voisins !
Devenez candidat pour représenter les locataires HLM !



ORNE HABITAT

Michelle LEGUÉDÉ 06 87 53 43 49
Jean-Louis MUSTIÈRE 06 81 53 60 26



SAGIM

INDECOSA CGT 61
02 33 36 53 62

Logis familial
Groupe ActionLogement

LOGIS FAMILIAL

Paulette LE MOINE (Alençon)
02 33 32 19 02

Vos représentants **INDECOSA-CGT**

CONSOMMATION L'inclusion bancaire



Sur proposition d'INDECOSA-CGT, Convergence Services Publics (rassemblement d'organisations associatives, syndicales et politiques oeuvrant pour la défense et la promotion des services publics) a constitué un groupe de travail, il y a quelques mois, visant à élaborer un manifeste en faveur d'une meilleure inclusion bancaire des populations et des territoires.

INDECOSA-CGT a animé ce groupe de travail qui a permis de finaliser ce manifeste déjà co-signé par plusieurs dizaines d'organisations dont trois fédérations CGT (les Finances, la Banque et l'Assurance, la Poste et les Télécommunications). Ce manifeste est également soutenu par des organisations telles que le Parti Communiste Français, la FSU, SUD PTT, la Confédération Nationale du Logement, la CGT Banque de France et la CGT Caisse des dépôts, des syndicats d'Outremer du secteur bancaire, Convergence Nationale Rail...

Ce manifeste renouvelle totalement l'approche de la lutte pour l'inclusion bancaire en dépassant l'approche classique (inclusion bancaire des populations) en l'étendant à l'inclusion bancaire des territoires au moment où :

- les banques s'apprêtent à continuer de fermer, dans les années qui viennent, plusieurs milliers d'agences bancaires (ainsi que des distributeurs automatiques de billets).
- la Poste entend poursuivre sa politique de fermeture de milliers de bureaux de poste.
- la Banque de France se désengage très fortement du territoire.

Plus qu'une pétition de principe, ce manifeste d'une trentaine de pages contient plusieurs dizaines de propositions directement opérationnelles en faveur de l'inclusion bancaire des populations et des territoires. **Il vise à renforcer et rendre effectifs les dispositifs existants en faveur du droit au compte et du plafonnement des frais bancaires. Il soutient la nécessité d'approfondir et d'enrichir la mission d'accessibilité bancaire (Livret A) confiée à la Banque Postale au service de la clientèle financièrement fragile.**

Il jette une lumière crue sur l'absence totale de suivi de l'inclusion bancaire dans l'ensemble des départements et des territoires d'Outremer dans lesquels les taux de pauvreté varient de 33 à 77% de la population.

Au moment où les banques comptent procéder à la fermeture de milliers de distributeurs automatiques de billets, ce manifeste vise à **garantir l'accès gratuit aux espèces sur l'ensemble du territoire**, notamment dans le monde rural et les quartiers populaires où se concentrent les populations âgées, pauvres ou immigrées qui continuent d'utiliser massivement la monnaie fiduciaire (billets et pièces) plutôt que la monnaie électronique.

Il appelle à la tenue d'une table ronde, autour du thème de l'inclusion bancaire des populations et des territoires, réunissant l'ensemble des parties prenantes (pouvoirs publics, représentants des directions et des personnels, associations de consommateurs et d'usagers, associations de lutte contre l'exclusion ...)

Il sera porté et défendu, dès début 2022, auprès des candidats à l'élection présidentielle et des candidats aux élections législatives. Il permet d'envisager d'autres rassemblements unitaires en faveur de la lutte contre l'exclusion et de la reconnaissance des droits des consommateurs et des usagers des services publics qui sont des combats fondamentaux pour INDECOSA-CGT.

Le Manifeste est accessible en ligne sur le site internet d'INDECOSA-CGT.

SOCIÉTÉ Ma vie de locataire

Depuis deux ans, la crise sanitaire et les différentes mesures prises par le gouvernement nous ont fait prendre conscience de l'importance du bien vivre ensemble.

La qualité de vie dépendant du civisme et de la bonne volonté de chacun, voici quelques règles à respecter au quotidien afin de préserver la tranquillité de tous et le cadre de vie :

- 😊 Modérez le volume sonore de vos appareils et privilégiez l'utilisation d'un casque audio.
- 😊 Evitez de claquer les portes ou de courir dans l'appartement et dans la cage d'escalier.
- 😊 Abstenez-vous de faire du bruit avant 9 h et après 19 h.
- 😊 Evitez les fêtes trop fréquentes et prévenez vos voisins à l'avance.
- 😊 Lorsque vous bricolez, privilégiez les heures creuses et évitez le dimanche.



- 😊 Jetez vos déchets ou objets encombrants dans les espaces dédiés.
- 😊 Evitez de faire fonctionner la machine à laver ou le sèche-linge la nuit.
- 😊 Mettez des patins sous les meubles et les chaises.

Si les bruits sont ponctuels et non récurrents, faites preuve de tolérance envers vos voisins.

Veillez également :

- 😊 A ne pas circuler dans la résidence avec des engins à moteur bruyants.
- 😊 A ne pas monopoliser les parties communes pour discuter ou jouer.



- 😊 A ce que votre animal de compagnie soit tenu en laisse et n'aboie pas.
- 😊 A ce que vos enfants jouent dans les espaces dédiés.

CIVISME

CONSOMMATION

Les tarifs du gaz et de l'électricité



Les tarifs réglementés du gaz

Les tarifs réglementés du gaz sont des tarifs fixés par les pouvoirs publics et ils vont disparaître le 1^{er} juillet 2023 pour tous les particuliers et seront remplacés par des offres de marché. Leur prix sera défini par le contrat que vous signerez.

Les offres de marché sont commercialisées par l'ensemble des fournisseurs de gaz (une vingtaine en France). Des fournisseurs étrangers peuvent aussi vous faire des propositions.

Le médiateur de l'énergie vous conseille d'anticiper et de choisir avant le 1^{er} juillet 2023 l'offre qui vous convient le mieux. Si vous ne faites rien avant cette date, vous basculerez automatiquement sur l'offre de marché de votre fournisseur actuel. **Pensez à regarder, pour votre futur contrat :**

- **l'évolution des prix** : fixe ou variable, indexés sur un tarif de référence ou prix du marché qui est plus risqué.
- **le service client** : contact téléphonique ou uniquement internet, mode de paiement et facturation.
- **les frais annexes** : dépôt de garantie, frais en cas d'impayés et dépannages.

Lors de la souscription de votre nouveau contrat, le contrat en cours est automatiquement résilier, d'où l'importance de bien comparer avant. Pour vous informer, comparer et vous aider, voici les contacts officiels :

- **énergie-info, service du médiateur** - Tél : 0800 112 212 (gratuit) - www.energie-info.fr/ #formulaire
- **le comparateur du médiateur** - <https://comparateur.energie-info.fr>
- **le médiateur** : pour le saisir, sollen.fr

Attention aux nombreux démarchages téléphoniques !

Les tarifs réglementés de l'électricité

Les tarifs réglementés de l'électricité poursuivent un objectif d'intérêt général et sont donc maintenus pour les puissances inférieures à 36 KVA.

VIE QUOTIDIENNE La dématérialisation

La dématérialisation, est-ce une obligation oui ou non ?

Les consommateurs s'interrogent sur l'obligation de fournir leur adresse e-mail aux professionnels commerçants... (ENEDIS, Antargaz, banque...) Sur le terrain des grands fournisseurs, nous avons par exemple bien un texte en faveur de la dématérialisation des factures.

C'est la loi Pacte, relative à la croissance et à la transformation des entreprises du 22 mai 2019 conduisant à une évolution des conditions de dématérialisation des factures d'électricité et de gaz, qui a modifié l'article L 224-12 du code de la consommation. Il nous apprend que **si un fournisseur veut adresser ses factures de façon dématérialisée, il doit vérifier en amont auprès du consommateur que ce mode de communication est adapté**. C'est à ce moment qu'il demande une adresse e-mail et **il devra vérifier qu'elle fonctionne bien en envoyant un lien de confirmation que le client devra cliquer**.

Ensuite le fournisseur informe le consommateur qu'il recevra ainsi ses factures et il devra réitérer l'information tous les ans.

Mais cette information doit être accompagnée de l'information que le consommateur a parfaitement le droit de s'opposer à ce mode de transmission pour conserver des factures papier. Il peut d'ailleurs s'opposer quand il veut, à tout moment et sans frais.



Pour résumer, depuis le 12 novembre 2020 (date d'entrée en vigueur du texte), les consommateurs n'ont plus à manifester leur consentement préalable pour recevoir la facture d'énergie de façon dématérialisée. **Les fournisseurs peuvent tout à fait proposer ces factures dématérialisées, ils ont pour cela besoin de collecter des e-mails. Mais un consommateur qui refuse est dans son droit puisqu'il peut de toute façon, s'opposer quand il veut.**

Bref, le consommateur a un droit à la facture dématérialisée mais pas une obligation.



LES 12 PROPOSITIONS D'INDECOSA-CGT POUR RECOUVRER LE PRINCIPE D'UNE SANTÉ UNIVERSELLE

- 1 - Réaffirmer que la santé n'est pas une marchandise** mais notre bien commun à tous, en l'inscrivant dans le préambule de la constitution.
- 2 - Créer un grand service public de santé** qui aurait la tâche d'assurer une réponse optimum aux besoins de la population, de renforcer une recherche publique de pointe et de favoriser une réappropriation nationale de la production de médicaments et de dispositifs médicaux.
- 3 - Renforcer les hôpitaux publics** par de nouvelles ressources en annulant l'ensemble des dettes en cours et en créant un impôt supplémentaire sur les plus-values boursières.
- 4 - Demander la mise en place d'un comité de surveillance des flux financiers liés à la santé** et son rattachement au pôle financier du Parquet de Paris.
- 5 - Réclamer l'abandon du «Forfait Patient Urgence» et la généralisation du tiers payant**, peu importe l'établissement ou la discipline.
- 6 - Abroger la loi Bachelot** notamment la tarification à l'acte ou T2A.
- 7 - Revaloriser les consultations des médecins** tout en interdisant le recours aux dépassements d'honoraires.
- 8 - Lever l'ensemble des brevets sur la vaccination** en particulier celui de la covid-19.
- 9 - Œuvrer pour lutter contre les déserts médicaux** en facilitant la création massive de centres de santé pluridisciplinaires de proximité.
- 10 - Renforcer les moyens des associations agréées dans le domaine de la santé** par un financement public suffisant afin d'éviter au maximum les conflits d'intérêts comme c'est trop souvent le cas.
- 11 - Si le "numerus clausus" qui limite le nombre de médecins diplômés sortant de l'école de médecine n'existe plus, il est fondamental de renforcer considérablement en amont les moyens dans les facultés.**
- 12 - Imposer aux médecins qui sortent de la faculté un lieu d'exercice en fonction des besoins en territoire** pour une durée de 10 ans.

Arnaud FAUCON, secrétaire national, animateur du collectif santé.

LE LOGEMENT EST UN DROIT



ELECTIONS DES REPRESENTANTS LOCATAIRES

- Pour :
- Un logement pour tous.
 - un montant de la quittance (loyer et charges) qui n'excède pas 20% des revenus des ménages.
 - Une revalorisation des allocations (logement, APL).
 - La construction d'un million de logements sociaux de qualité financée par l'état.
 - Une réhabilitation thermique des logements existants, contre la vente du parc HLM.
 - Un grand service public de l'habitat et du logement.



POURQUOI ADHÉRER À INDECOSA CGT ?

Adhérer, c'est apporter son soutien à une association de défense des consommateurs uniquement composée de bénévoles et témoigner concrètement de votre accord avec les buts qu'elle poursuit, forte de son affiliation à une structure nationale.

Vous pouvez adhérer, soit directement dans nos permanences soit par courrier en nous faisant parvenir le bulletin ci-dessous. La cotisation annuelle est de 5,00 €.



Nom

Prénom Date de naissance

Adresse

Code postal Ville.....

Tél. fixe Tél. portable

Mail Entreprise ou organisme

bulletin d'adhésion

J'adhère pour l'année 2022 et adresse un chèque de 5 € à l'ordre de INDECOSA CGT. signature